

Document:-
A/CN.4/265

Ordre du jour provisoire

sujet:
<plusiers des sujets>

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1973, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

ORDRE DU JOUR

A sa 1200^e séance, le 7 mai 1973, la Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Nomination à des sièges devenus vacants (article 11 du statut).
2. Responsabilité des Etats.
3. Succession d'Etats dans les matières autres que les traités.
4. Question des traités conclus entre Etats et organisations internationales ou entre deux ou plusieurs organisations internationales.
5. a) Examen du programme de travail à long terme de la Commission : *Examen d'ensemble du droit international* — document rédigé par le Secrétaire général (A/CN.4/245) ;
b) Priorité à donner à la question du droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation [paragraphe 5 de la section I des résolutions 2780 (XXVI) et 2926 (XXVII) de l'Assemblée générale].
6. Clause de la nation la plus favorisée.
7. Organisation des travaux futurs.
8. Coopération avec d'autres organismes.
9. Date et lieu de la vingt-sixième session.
10. Questions diverses.